

---

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial** INFLATABLE BOAT CLEANER  
Art-Nr 02.1177.00

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
**Conditions d'utilisation recommandées**  
détergent

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant / fournisseur** Yachticon A. Nagel GmbH  
Hans-Böckler-Ring 33, D-22851 Norderstedt  
Téléphone +49 40 511 37 80, Fax +49 40 51 74 37  
E-Mail yachticon@yachticon.de  
Internet www.yachticon.de

### Service des renseignements

Téléphone +49 40 511 37 80  
Fax +49 40 51 74 37  
E-mail (personne compétente):  
yachticon@yachticon.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

#### Renseignements en cas d'urgence

Téléphone +49 40 511 37 80  
Ce numéro n'est joignable que pendant les heures  
d'ouverture du bureau.

---

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
--	----------------------------	---------------------------

Aquatic Chronic 3	H412	
-------------------	------	--

#### Consignes en cas de risques pour l'environnement

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Indications complémentaires

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

#### Consignes en cas de risques pour l'environnement

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Consignes de sécurité

#### Généralités

P102 Tenir hors de portée des enfants.

#### Prévention

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Evacuation

P501 Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

#### Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

Contient du limonène. Peut produire une réaction allergique.

#### 2.3. Autres dangers

##### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
112-34-5	203-961-6	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	< 2	Eye Irrit. 2, H319
8028-48-6	232-433-8	Orange, douce, extrait	< 1	Flam. Liq. 3, H226 / Skin Irrit. 2, H315 / Skin Sens. 1B, H317 / Aquatic Chronic 1, H410 / Asp. Tox. 1, H304
9004-82-4		Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-sulfo-.omega.-(dodecyloxy)-,sodium salt	> 1 < 5	Skin Irrit. 2, H315 / Eye Irrit. 2, H319

#### REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
8028-48-6	Orange, douce, extrait	01-2119493353-35-XXXX

#### Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII

LIMONENE (CAS 5989-27-5)

moins de 5 % agents de surface anioniques

moins de 5 % agents de surface non ioniques

Methylisothiazolinone und Methylchlorothiazolinone

DIMETHYLOL GLYCOL

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

#### Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

#### Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Enlever les lentilles de contact.

---

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir.  
Demander aussitôt l'avis d'un médecin.  
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible.

---

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyen d'extinction**

**Agents d'extinction appropriés**

adapter les mesures d'extinction au feu environnant  
mousse stable aux alcools  
moyen d'extinction sèche  
dioxyde de carbone  
eau pulvérisée

**Moyens d'extinction inappropriés**

jet d'eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire  
En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux  
Oxyde de carbone (CO)  
Dioxyde de carbone  
En cas de déversement de liquide : Attention, risque de dérapage.  
Le produit lui-même ne brûle pas.

**5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).  
Porter un vêtement complet de protection.

**Remarques diverses**

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Très glissant à cause de fuites / déversement de produit.

---

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Personnel non formé pour les cas d'urgence**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.  
Sol très glissant suite au déversement du produit.  
Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.  
Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7  
Evacuation: voir paragraphe 13  
Protection individuelle: voir paragraphe 8  
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.  
Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.  
Les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques doivent être observées.

#### Mesures générales de protection

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

#### Mesures d'hygiène

Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).  
Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons.  
Protéger la peau en appliquant une pommade.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

#### Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des acides.  
Ne pas stocker avec des agents oxydants.

#### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

**Classe de** 12  
**stockage (RFA)**

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	8 heures	67,5	10	
		Court terme	101,2	15	

## 8.2. Contrôle de l'exposition

### Protection respiratoire

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire

### Protection des mains

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type,aisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: Nitril, 0,4 mm, 60 min, 480 min. par exemple "Camatril Profi" (KCL GmbH, email: Vertrieb@kcl.de)

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à.

Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

### Protection des yeux

lunettes de protection

### Autres mesures de protection

vêtement de protection léger

### Dispositifs techniques appropriés de commande

Veiller à une bonne aération des locaux, avec aspiration éventuelle de l'air au poste de travail.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Couleur	Odeur
visqueux	blanc	caractéristique

#### Seuil olfactif

Aucune information disponible.

#### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	9 - 9,8	20 °C			
<b>point d'ébullition</b>	ca. 100 °C				
<b>Température de fusion / Point de congélation</b>	Aucune information disponible.				
<b>Point d'éclair</b>					non applicable
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Aucune information disponible.				
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	Aucune information disponible.				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	Aucune information disponible.				
<b>Température d'inflammation</b>	Aucune information disponible.				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Aucune information disponible.				
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	Aucune information disponible.				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	Aucune information disponible.				
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune information disponible.				
<b>Densité relative</b>	1,08 g/cm <sup>3</sup>				
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune information disponible.				
<b>Solubilité dans l'eau</b>					partiellement soluble
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	Aucune information disponible.				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)</b>	Aucune information disponible.				
<b>Température de décomposition</b>	Aucune information disponible.				
<b>Viscosité (cinématique)</b>	> 20,5 mm <sup>2</sup> /s	40 °C			
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible.				
<b>Propriétés explosives</b>	Le produit n'est pas explosif.				
<b>9.2. Autres informations</b>	Aucune information disponible.				

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides.

Réagit au contact des agents d'oxydation.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

### 10.5. Matières incompatibles

#### Matériaux à éviter

Ammoniac  
Acide  
Agent oxydant

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5.

### Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>Irritation de la peau</b>	Non irritant.			
<b>Irritation des yeux</b>	Non irritant.			

#### Constatations empiriques

Sensibilisation possible chez les personnes qui y sont prédisposées.  
le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations

#### Remarques générales

Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.  
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Autres effets nocifs

### Remarques générales

Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.  
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations relatives au produit

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

D'où la distinction entre "déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les Länder.

#### Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Les emballages entièrement vidés peuvent être traités comme des ordures ménagères.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

#### Remarques générales

L'attribution du numéro du code de déchets est à effectuer selon le Règlement CED en fonction des secteurs d'emploi et processus spécifiques.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

### Informations diverses relatives au transport

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.



---

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementation nationale

**Classe de danger pour l'eau** 1 selon VwVwS  
produit polluant faiblement l'eau

**Ordonnance relative aux incidents** Störfallverordnung, Anhang II (RFA): non cité.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

---

## SECTION 16: Autres informations

### Les conseils relatifs à la formation

Voir fiche technique pour plus d'informations.

### Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

### Informations diverses

Les réglementations nationales particulières doivent être mises en oeuvre indépendamment de chaque utilisateur!

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparés en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.

### Source des principales informations

Fiche technique du fournisseur.

Office fédéral de l'environnement Allemagne (catégorie de danger pour l'eau)

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.